

POUR LA DIRECTION · ESPACE PÉDAGOGIQUE

NOTRE ENGAGEMENT DE NEUTRALITÉ

Néogourmets est une biscuiterie-chocolaterie familiale de Saint-Cyr-sur-Loire. Nous avons construit un espace pédagogique gratuit sur le goût et la lecture des étiquettes. Parce qu'une entreprise qui entre dans une école doit le faire dans un cadre précis, voici ce à quoi nous nous engageons, point par point, et le texte qui s'applique.

LE CADRE : CIRCULAIRE N°2001-053 DU 28 MARS 2001

Le code de l'éducation et cette circulaire posent le principe de neutralité commerciale de l'école. Un partenariat avec une entreprise est admis s'il s'inscrit dans les programmes ou une « éducation à » (la santé et l'alimentation en font partie), y compris par la fourniture d'un kit pédagogique. Il exclut tout démarchage et toute distribution de produits à finalité publicitaire aux élèves. L'entreprise « pourra faire apparaître discrètement sa marque ». Tout partenariat suppose une convention signée par le directeur après avis du conseil d'école, transmise à l'IA-DASEN.

RIEN N'EST VENDU, RIEN N'EST DISTRIBUÉ · À L'ÉCOLE

Aucun produit, aucun échantillon, aucun bon de réduction n'entre dans l'établissement par cet espace. Les supports sont des fichiers à imprimer par l'enseignant.

AUCUN PRODUIT N'EST NOMMÉ · DANS AUCUNE FICHE

Les 38 ateliers parlent de catégories (biscuits, boissons, céréales), jamais d'une marque, ni la nôtre ni une autre. Les exemples sont apportés par les élèves.

AUCUNE ALLÉGATION DE SANTÉ · NULLE PART

Nous parlons de goût, de composition et d'étiquetage, jamais d'effet sur le corps. Les repères cités sont ceux de l'État (PNNS, HCSP, Anses), datés et sourcés.

LA MARQUE EN SIGNATURE · DISCRÈTE

Le logo figure en pied de page, en petit, comme la circulaire l'autorise. Aucun bandeau, aucun message publicitaire, aucune incitation à l'achat dans les supports de classe.

AUCUNE DONNÉE D'ÉLÈVE · COLLECTÉE

Les fichiers se téléchargent sans inscription. L'adresse d'un enseignant n'est demandée que s'il souhaite être prévenu des nouvelles fiches, et n'est jamais cédée.

AUCUNE CONTREPARTIE · ATTENDUE

Pas de commande, pas d'affichage, pas de relais demandé à l'école. L'espace est gratuit et le reste, quelle que soit la suite.

LES CONTENUS SONT VÉRIFIABLES · PAR VOUS

Chaque affirmation chiffrée cite sa source publique. Une erreur signalée est corrigée sous 48 heures et la correction est datée.

UNE CONVENTION SI VOUS LE SOUHAITEZ · PRÊTE À SIGNER

Si votre établissement formalise ses partenariats, le modèle en page suivante reprend les mentions de la circulaire. Il suffit de le compléter.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Entre l'école / l'établissement _____, représenté(e) par _____, directeur(trice) / chef d'établissement, ci-après « l'établissement », _____

et la société Néogourmets, biscuiterie-chocolaterie, Allée de la ferme de la Rabelais, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, représentée par _____, ci-après « le partenaire ».

Vu le code de l'éducation et la circulaire n°2001-053 du 28 mars 2001 relative au code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 • OBJET

Le partenaire met gratuitement à disposition de l'établissement des ressources pédagogiques sur l'éducation au goût et la lecture des étiquettes alimentaires (fiches d'ateliers, annexes élèves, affiches), accessibles sur ecoles.neogourmets.com. Leur usage est laissé à l'appréciation des enseignants, dans le cadre des programmes en vigueur.

ARTICLE 2 • NEUTRALITÉ COMMERCIALE

Les ressources ne comportent aucune publicité, ne citent aucun produit et ne donnent lieu à aucune distribution de produits, d'échantillons ou de bons aux élèves. La marque du partenaire figure uniquement en signature discrète des documents. Aucune contrepartie commerciale, financière ou de communication n'est attendue de l'établissement.

ARTICLE 3 • DONNÉES ET PERSONNELS

Aucune donnée relative aux élèves ou aux familles n'est collectée. L'établissement ne cède aucune coordonnée au partenaire. Aucune rémunération ni avantage n'est versé aux personnels.

ARTICLE 4 • DURÉE ET FIN

La présente convention est conclue pour l'année scolaire _____. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, sans motif ni préavis, par simple courrier ou courriel.

ARTICLE 5 • FORMALITÉS

La convention est soumise pour avis au conseil d'école (ou au conseil d'administration) et transmise pour information à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

POUR L'ÉTABLISSEMENT

Nom, qualité, date, signature

POUR NÉOGOURMETS

Nom, qualité, date, signature